

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021/09

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Date de la convocation :
13 Avril 2021

Le **Mardi 13 Avril 2021 à 17 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova** de manière à répondre aux impératifs de distanciation en période de crise sanitaire.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, M. DOMINICI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, *adjoints au Maire*, M MERY, *conseiller municipal délégué*, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FERRANDO, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, M. GUITERA, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

ETAIT REPRESENTEE :

Mme ROMANI (donne procuration à M. FERRANDI)

Nombre de membres
présents : **19**

Nombre de votants : **20**

ETAIENT ABSENTS : Mme CASASOPRANA, M. MEZZACQUI Mme VALENTI

Quorum : **8**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Au vu du document présenté il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur François DOMINICI,
1^{er} Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Marchés publics,**

Le Conseil Municipal

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Budget Primitif de l'exercice 2020 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent,

CONSIDERANT, le compte de gestion établi de l'exercice 2020 établi par le Receveur Municipal et précédemment approuvé,

CONSIDERANT, que Monsieur DOMINICI, 1^{er} Adjoint au Maire, a été désigné afin de présider la séance lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT, que Monsieur le Maire a quitté la salle,

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 6 Avril 2021,

CONSTATE

les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé.

RECONNAIT

la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE

les résultats tels que présentés dans le document.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télérecours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20210413-2021_09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 15/04/2021